

R&R®**Ransom & Randolph****DENTSPLY®**

3535 Briarfield Boulevard, Maumee, OH 43537
 TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : 00 1 419/865-9497
 Téléphone pour obtenir des informations : 00 1 419/865-

9497

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORMULAIRE N° : 285	DATE DE PUBLICATION : 09/04	DATE DE RÉVISION :
NOM COMMERCIAL DU PRODUIT : Liant Kwik-Core™		

SECTION I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence (article) Nom chimique Synonymes Contact DENTSPLY Formule Famille chimique	Silice colloïdale Sol de silice SiO ₂ /H ₂ O Silice, eau
---	---

SECTION II – INGRÉDIENTS DU PRODUIT

Nom chimique (ingrédients)	N° CAS	%	VLE mg/m³	OSHA PEL mg/m³
Silice (amorphe)	7631-86-9	20 - 40	0,1* 10,0**	0,1* 0,3*
Eau	7732-18-5		Néant	Néant
* Poussière respirable * Poussière totale				

SECTION III – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Point d'ébullition Pression de vapeur Densité de vapeur Température critique Température de décomposition Point de fusion/congélation Solubilité dans l'eau Pression critique Limite d'exposition admissible Apparence et odeur	212°F (100°C) 17,5 mm Hg 0,016 Non applicable Non applicable 32°F (0°C) Dispersion Non applicable Non applicable Liquide blanc translucide	Gravité spécifique pH Taux d'évaporation Viscosité % volatile par volume Magnétisme Température d'auto-inflammation Taux de corrosion Masse moléculaire	1,20 9,25 – 10,5 1 (eau = 1) Non applicable 70% (eau) Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable
--	---	--	---

SECTION IV – DONNÉES LIÉES AUX RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair (méthode utilisée)	Non applicable		
Limites d'inflammabilité (explosion) :	LSE : Non applicable	LIE : Non applicable	
Moyens d'extinction :	Eau pulvérisée : O	Dioxyde de	Mousse : O

		carbone : 0	
	Produit chimique sec : 0	Autre : Non applicable	
Procédures et équipement spéciaux de lutte contre l'incendie		Éviter tout contact avec les yeux et la peau : 0	
	Ne pas respirer les vapeurs : 0	Autre : Néant	
Risques d'incendie et d'explosion inhabituels : Néant			

SECTION V – DONNÉES RELATIVES AUX RISQUES POUR LA SANTÉ

Effets d'une surexposition :	Légèrement caustique (pH 10). Peut avoir tendance à assécher la peau. Évitez tout contact avec les yeux. Une exposition prolongée à la silice amorphe (respirable) peut entraîner une lésion pulmonaire différée (silicose, pneumoconiose).
Procédures d'urgence et de premiers soins :	En cas de contact avec les yeux, rincez à l'eau courante au moins pendant 15 minutes.
Yeux :	Rincez à l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Peau :	Lavez à l'eau savonneuse.
Inhalation :	Sortez à l'air frais. Consultez un médecin.
Ingestion :	Consultez un médecin.

NE FAITES JAMAIS BOIRE LE PATIENT OU NE LE FORCEZ PAS À VOMIR S'IL EST INCONSCIENT OU S'IL A DES CONVULSIONS !

Pouvoir cancérrogène :	<p>Tel qu'il est expédié, ce produit n'a pas été évalué par l'IARC, répertorié par le NTP ni réglementé par l'OSHA.</p> <p>Bien que la silice amorphe, telle que présente dans ce produit, ne soit pas cancérrogène, certaines parties peuvent se convertir en silice cristalline (cristobalite) lorsqu'elles sont soumises à des températures élevées (par exemple 1700 'F soit 925 'C), notamment lorsqu'elles sont utilisées dans un moule pour des moulages de fer et d'autres alliages à haute température. Au cours du processus de fonderie , l'exposition à la silice cristalline est la plus élevée au stade de l'éjection du moule.</p> <p>Les spécificités sur le pouvoir cancérrogène de la silice cristalline respirable suivent.</p>
-------------------------------	--

Limites d'exposition pour la silice cristalline respirable, et plus spécifiquement la cristobalite, établies par l'OSHA-PEL = 0,05 mg/m³.

L'IARC et le NTP rapportent ce qui suit sur le pouvoir cancérrogène de la silice cristalline respirable :

Le *National Toxicology Program* (NTP) a publié son neuvième rapport annuel sur les cancérrogènes et a conclu que la « silice, cristalline (respirable) » était considérée comme un cancérrogène humain. La conclusion du NTP repose sur des expériences menées sur les animaux et sur des preuves limitées chez les êtres humains.

La monographie IARC, volume 68 : Silice, silicates, poussière de charbon et fibres para-aramides, stipule qu'il y a, chez les êtres humains, des preuves suffisantes du pouvoir cancérigène de la silice cristalline pouvant être inhalée sous les formes de quartz et de cristobalite provenant de sources professionnelles. La silice cristalline fait partie de la catégorie « Groupe 1 » que l'IARC définit comme agent cancérrogène pour les êtres humains.

Pour des informations détaillées sur les effets de la silice cristalline, contactez le fabricant.

États pathologiques aggravés :	Aucun connu
---------------------------------------	-------------

SECTION VI – DONNÉES DE RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable : O	Instable : N
Conditions à éviter (stabilité) :	Congélation	
Incompatibilité (matières à éviter) :	Non applicable	
Produits de décomposition dangereux :	Néant	
Polymérisation dangereuse :	Surviendra : N	Ne surviendra pas : O
Conditions à éviter (polymérisation) :	Non applicable	

SECTION VII – PRÉCAUTIONS SPÉCIALES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX DÉVERSEMENTS OU FUTES

Précautions de manipulation et stockage :	Manipulation et stockage en entrepôt normal
Autres précautions :	Uniquement à usage industriel. Lisez le bulletin de données techniques de ce produit avant utilisation.
Mesures à prendre en cas de déversement de la matière :	Rincez à l'eau. Lavez la zone à l'eau savonneuse.
Procédure d'élimination des déchets :	Rincez abondamment à l'eau ou utilisez un lieu d'enfouissement sanitaire. Respectez l'ensemble des réglementations en matière de pollution.
Agent neutralisant :	

SECTION VIII – MESURES DE PROTECTION PROFESSIONNELLE

Protection respiratoire :	Utilisez un respirateur homologué NIOSH pour les poussières et les particules, filtre N95 (p. ex. 3M 8210).	
Ventilation	Évacuation locale : N	Mécanique (générale) : O
	Spéciale : Non applicable	Autre : Non applicable
Gants de protection : O - caoutchouc		
Protection oculaire – n'est pas normalement nécessaire mais est recommandée : O		
	Lunettes de protection pour chimistes : O	Autre : Non applicable
Autre équipement de protection des personnes : Collyre et douche oculaire		

SECTION IX – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification des risques de l'U.S. DOT	
Nom d'expédition correct : Non réglementé	Classe de danger/groupe d'emballage : Non applicable
Nom technique : Non applicable	Étiquettes obligatoires : Néant
Numéro UN : Non applicable	Exigences d'emballage du DOT : Non applicable
Exceptions :	

SECTION X – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée d'écotoxicité n'est disponible. Ce produit n'est pas considéré comme représentant un risque pour l'environnement.

SECTION XI – AUTRES INFORMATIONS

Classement du risque NFPA	Santé : 1	Inflammabilité : 0	Réactivité : 0
Classement du risque HMIS	Santé : 1	Inflammabilité : 0	Réactivité : 0
Protection des personnes : Utilisez le respirateur homologué NIOSH/MSHA/OSHA.			

Les informations exposées dans le présent document ont été recueillies à partir de supports de référence standard et/ou de données d'essai de la Ransom & Randolph Company et sont, à la connaissance de la Ransom & Randolph Company, exactes et fiables. Ces informations sont diffusées uniquement pour que vous les preniez en compte, les étudiez et les vérifiez et il n'est pas suggéré ni garanti que les précautions ou les procédures relatives aux risques mentionnées ici soient les seules qui existent. La Ransom & Randolph Company n'émet aucune garantie expresse ou implicite quant à l'utilisation de ces informations ou à l'utilisation de la matière spécifique identifiée par le présent document conjointement à toute autre matière ou processus, et n'assume donc aucune responsabilité.